



Mariage avec un sans papier

Par **italia91160**, le **06/11/2009** à **12:59**

Bonjour,
voila ma tante ma présenter un homme d'origine algérienne qui est venu en france depuis a peine deux moi, il est en situation irrégulière et celui ci me dis que lui et moi nous ne pouvons pas nous marier alors que je jen suis sur que si pourriez vous me dire comment faire pour je puisse me marier avec lui en france malgré qui soit sans papier
merci a tous

bonne journée

Par **kahla**, le **06/11/2009** à **13:30**

slt tu na qu a suivre les meme demarches habituel pour se marier

de quel origine est il? est il en france?
n hesite pas a me poser des question

Par **nazla**, le **06/11/2009** à **23:03**

bonjour,

pour qu'il puisse se marier avec toi, il faut tout d'abord qu'il soit entré en France avec un visa.

Si c'est le cas il faut qu'il est une domiciliation de plus de 3 mois (même hébergé c'est ok).

il faut qu'il ramène du consulat un certificat de coutume.

et le plus dur un certificat de célibat établi dans le pays d'origine.

extrait date de naissance,

Il faut que quand tu dépose le dossier que ses papiers soient valides de 3 mois.

Il faut aussi que ses papiers soient traduits dans la langue française.

ça c'est le plus important pour lui vu qu'il est algérien, après le reste des papiers c'est la même chose qu'un mariage entre deux personnes française.

voilà.